ACTION DIRECTE

Lettre de mise en demeure adressée par le sous-traitant   
à l’entrepreneur principal

À …………

Le …………

LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR

N/RÉF. : …………

Chantier : …………

Lot : …………

Références du sous-traité : …………

Madame, Monsieur,

Nous venons vers vous dans le cadre du chantier cité en objet pour lequel nous vous avons présenté des factures d’un montant total de ………… euros HT/TTC *(\*)* correspondant aux prestations que nous avons réalisées.

Ces factures ne nous sont, à ce jour, toujours pas réglées.

Conformément à l’article 12 de la loi du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, nous vous mettons en demeure de nous faire parvenir le paiement de la somme de ………euros.

Nous adressons, comme l’exige la loi, copie de la présente mise en demeure au maître de l’ouvrage.

En l’absence de règlement dans le délai d’un mois à compter de la réception de la présente mise en demeure, nous demanderons au maître de l’ouvrage de nous régler directement ces sommes, en application de l’action directe prévue par la loi précitée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos sentiments distingués.

[*Signature*]

**Pièces jointes** :

• Contrat de sous-traitance

• Factures

Copie : Maître d’ouvrage

\**Mentionner un prix HT si la prestation est assujettie à l’autoliquidation de la TVA en application de l’article 283-2 nonies du Code général des impôts*